

COMMUNE : 017 BEDOIN
 ARRONDISSEMENT : 84 CARPENTRAS
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MONTEUX

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 2023 1	Taux de référence 2024 2024 2	Taux plafonds 2024 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 2024 5	Taux votés 2024 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	5 700 661	36,50	98,55	6 001 000	2 190 365	36,50	2 190 365
Taxe foncière non bâties (TFNB)	262 920	38,77	138,07	271 900	105 416	38,77	105 416
Taxe d'habitation (TH)	2 784 828	12,40	52,82	2 792 000	346 208	12,40	346 208
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					2 641 989		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023 2023	Taux de référence de TH 2024 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024 2024	Taux de majoration voté 2024 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 2 641 989 =	Produit total de référence (total colonne 5)			
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			99 184	0	0	- 151 987	-52 803

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 2 641 989	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) -52 803	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024 2 589 186
---	---	---	---	---

À AVIGNON

Le 07 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 MICHEL LAFFITTE
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le
 Pour la Préfecture,

Le 10/04/24
 Pour la Commune,



Alain CONSTANT
 MAIRE DE BEDOIN



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	2. BASES EXONÉRÉES	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES
Taxe foncière bâtie : a. Personnes de condition modeste <input type="text" value="2 854"/> b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte <input type="text" value="0"/> c. Locaux industriels <input type="text" value="80 816"/> d. Logements sociaux : exo de longue durée <input type="text" value="2 755"/> Taxe foncière non bâtie <input type="text" value="12 759"/> Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV <input type="text"/> b. Mayotte <input type="text" value=">>>"/> Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire <input type="text" value=">>>"/> b. Base minimum <input type="text"/> c. Locaux industriels <input type="text"/> d. Autres allocations <input type="text"/>	Taxe foncière bâtie : a. Par le conseil municipal <input type="text"/> b. Par la loi <input type="text" value="504 755"/> Taxe foncière non bâtie : a. Par le conseil municipal <input type="text" value="60"/> b. Par la loi (terres agricoles) <input type="text" value="48 171"/> c. Par la loi (autres) <input type="text" value="100"/> Cotisation foncière des entreprises a. Par le conseil municipal <input type="text"/> b. Par la loi <input type="text"/>	a. Éoliennes et hydroliennes <input type="text"/> b. Centrales électriques <input type="text"/> c. Centrales photovoltaïques <input type="text"/> d. Centrales hydrauliques <input type="text"/> e. Centrales géothermiques <input type="text"/> f. Transformateurs électriques <input type="text"/> g. Stations radioélectriques <input type="text"/> h. Installations gazières et autres <input type="text"/> i. Taxe sur les pylônes <input type="text"/>
	3. BASES DE TAXE D'HABITATION	5. RÉFORMES FISCALES
	a. Résidences secondaires et assimilées <input type="text" value="2 792 000"/> b. Logements vacants soumis à la THLV <input type="text" value=">>>"/> c. Bases dégrévées hors locaux vacants <input type="text" value="96 781"/> d. Bases dégrévées locaux vacants <input type="text"/> e. Bases dégrévées majo THS <input type="text"/>	a. TVA prév. (compensation TH) <input type="text" value=">>>"/> b. TVA prév. (comp. CVAE) <input type="text" value="0"/> c. Coefficient correcteur <input type="text" value="0,933080"/> d. Taux FB commune 2020 <input type="text" value="21,37"/> e. Taux FB département 2020 <input type="text" value="15,13"/>

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS						6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
	national 11	départemental 12				13	14
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	38,62	98,55	>>>	98,55		>>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	56,32	140,80	2,73000	138,07		>>>
Taxe d'habitation (TH)	24,45	22,24	61,13	8,31000	52,82		>>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...				6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée <input type="text" value=">>>"/>				a. Tx moy.75% départemental <input type="text" value="9,75"/>			
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés <input type="text" value=">>>"/>				b. Taux maximum de la majo <input type="text" value=">>>"/>		35,49	